

25 avril 2019

Services de l'automobile : l'alternance au plus haut pour la Branche avec 7,6 % des salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

L'observatoire de l'ANFA a publié en mars une étude sur les pratiques et usages de l'alternance dans la branche des Services de l'automobile.

La branche emploie 33 300 salariés en contrat d'alternance, répartis entre contrats d'apprentissage (81 %) et contrats de professionnalisation (19 %). La grande majorité de ces alternants prépare une formation dans les domaines spécifiques de la branche : maintenance et vente des véhicules, magasinage ou enseignement de la conduite. Par ailleurs, près d'un alternant sur cinq suit une formation transverse (secrétariat, comptabilité ou encore marketing).

L'étude présente également les secteurs qui ont le plus souvent recours à l'alternance, le type de diplômes préparés par les apprentis et les salariés en contrat de professionnalisation, mais aussi les caractéristiques des alternants (part des femmes, âge moyen) ou encore leurs perspectives d'avenir d'après leur employeur.

L'ANFA accompagne et conseille les entreprises en matière de compétences, d'emploi et de formation. Elle a mis en place la « charte entreprise formatrice », engagement réciproque entre l'ANFA et l'entreprise, en vue d'accompagner celle-ci dans l'intégration et la formation des jeunes en alternance. L'ANFA met également à disposition *MonJobAuto*, site gratuit d'offres d'emploi des services de l'automobile et de la mobilité.

Découvrir l'Autofocus



Vidéo de présentation de l'Autofocus



À PROPOS DE L'ANFA WWW.ANFA-AUTO.FR

L'ANFA est l'organisme mandaté par les partenaires sociaux pour mettre en œuvre la politique nationale de formation de la Branche des Services de l'Automobile, par le développement et l'harmonisation de l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle, initiale et continue, tant au niveau national qu'au niveau régional.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANFA :

58 000 jeunes en formation • 35 000 apprentis • 815 tuteurs et maîtres d'apprentissage accompagnés • 1 570 CQP délivrés par 370 jurys • financement de 126 000 actions de formation continue des salariés • 500 entreprises inscrites en GPEC